

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 24 JANVIER 2024
RAPPORT N° 3**

PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME 2024

Comme à l'habitude, il convient de distinguer dans notre projet de programme les actions qui relèvent des missions exercées au titre de l'objet statutaire d'origine de notre établissement de celles rattachées à la mission de secrétariat technique de la CLE du SAGE des Nappes profondes de Gironde.

1. Etudes SMEGREG

La recherche de ressources pour procéder à des substitutions restera une priorité, qu'il s'agisse de projets d'intérêt local ou de solutions structurantes à mettre en œuvre dans un cadre mutualisé.

S'agissant des projets structurants, les études relatives aux potentiels des formations crétacées du sud Gironde seront poursuivies notamment avec la réalisation d'un forage de reconnaissance sur l'ouest de la structure et des investigations géophysiques dans les environs de Saint Magne pour préciser l'extension de "l'anomalie" géologique découverte en 2023. Ces investigations d'ordre purement géologique devraient être les dernières nécessaires à la construction, par le BRGM, d'un modèle géologique, base d'un futur modèle hydrogéologique.

Par ailleurs, sera engagé un travail sur les pistes pour la valorisation des ressources du Crétacé du sud Gironde : quelle destination, quelles infrastructures, quelle maîtrise d'ouvrage, quels coûts, quels impacts sur le prix de l'eau... Parallèlement seront étudiées des solutions plus locales pour les services du sud de l'agglomération qui connaissent des difficultés et pourraient potentiellement être desservis par un projet structurant mutualisé tel qu'évoqué ci-avant. Ce travail devrait permettre de comparer l'efficacité technico-économique des solutions mutualisées ou locales, si ces dernières existent.

2. Actions liées au SAGE Nappes profondes de Gironde

Les actions du programme 2024 liées au SAGE seront bien entendu influencées par la décision prise par la CLE fin 2023 d'engager la 2^{ème} révision de ce schéma.

2.1. Actions ponctuelles

Pour mémoire, la décision d'engager la révision du SAGE a été motivée notamment par les actions ponctuelles engagées récemment qui auraient débouchées à minima par une modification du SAGE (révision des VMPO et des règles de gestion de l'Oligocène centre), la mise à disposition des scénarios du GIEC actualisés, les objectifs de la "Feuille de route" adoptée fin 2022 et du "Plan eau" qui imposent de revisiter les objectifs et les moyens de la politique d'économie d'eau inscrite dans le SAGE.

La mise en œuvre de la révision, qui mobilisera notablement les moyens humains et budgétaires, ne remettra pas en cause les actions ponctuelles non achevées suivantes :

- révision des volumes maximum prélevables (D4) ;
- élaboration d'un Atlas des zones à enjeux aval (D6)
- optimisation des règles de gestion de l'Oligocène centre (décision de la CLE) ;
- projet DREAUP de recherche et de développement pour une connaissance des consommations d'eau dans l'habitat (D19) ;
- l'actualisation du besoin en ressources de substitution (D40) ;
- refonte du Tableau de bord du SAGE (D98).

En revanche, la révision du SAGE nécessitant un travail particulier relatif à la prospective des besoins pour l'industrie, l'agriculture et la géothermie, il est proposé de reporter à plus tard l'étude de l'origine, des usages de l'eau et des pratiques d'économies d'eau dans les stations de lavage des automobiles.

Enfin, s'agissant de la réponse à l'appel à projet "Economies et efficience de l'eau" de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il apparaît délicat, avec une date limite de dépôt des dossiers finalisés au 30 août prochain, et dans le contexte d'une révision du SAGE, de mettre en œuvre toutes actions inscrites dans la lettre d'intention à savoir :

- la distribution de kits hydro-économes ;
- l'équipement des bâtiments publics en matériels hydro-économes ;
- la promotion et le développement de la récupération de l'eau de pluie dans les collectivités ;
- l'actualisation du guide "Bonnes pratiques de l'arrosage des espaces verts et terrains de sport" : actualisation fond et forme, dématérialisation ;
- une étude "Inventaire des possibilités de micro-substitutions" ;
- la généralisation de la récupération de l'eau de pluie dans les Installations Classées Protection de l'Environnement ;
- l'identification des volumes substituables chez les acteurs économiques ;
- la généralisation des réducteurs de pression sur les réseaux ou chez les abonnés ;
- le développement d'un outil de signalement des fuites et usages anormaux dans l'espace public...

A ce jour, la seule action qui connaît un début de mise en œuvre et apparaît pouvoir s'inscrire dans le programme 2024 est la distribution de kits hydro-économes avec comme rôle pour le SMEGREG l'organisation d'un marché groupé pour que les collectivités intéressées puissent se fournir à moindre coût et, pour nos membres, un appui pour l'organisation de la distribution.

2.2. Actions récurrentes

La révision du SAGE nécessitant l'actualisation à la fois de l'état des lieux et du diagnostic, l'actualisation du besoin en ressources de substitution (Disposition D40 du SAGE) et l'édition du tableau de bord du SAGE (D98) seront réalisées dans le cadre de cette révision.

Les actions récurrentes se limiteront cette année aux actions de sensibilisation, d'information, de formation (D38) qui recouvrent :

- le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde" (EUEM) pour lequel nous avons validé le principe d'une augmentation d'enveloppe budgétaire ;
- le réseau des Espaces info économie d'eau (EIEE) ;
- diverses opérations de sensibilisation, information, formation.

L'année 2024 sera l'occasion de finaliser notamment :

- la déclinaison des nouveaux principes du programme EUEM (nouvelles modalités, nouveaux contenus, nouveaux supports) ;
- les supports de communication dédiés aux EIEE : fresques pédagogiques et jeu de table, vidéos tutorielles et banc de démonstration.

Toutes ces actions vous seront présentées en séance et les moyens budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre seront précisés à cette occasion.

Les précisions que vous souhaitez pourront vous être apportées avant que vous ne vous exprimiez sur ces propositions.

La Présidente



Célia MONSEIGNE